

N°D-2026-010



DECISION DU MAIRE
ADHESION AUX ASSOCIATIONS / renouvellement
Les Plus Beaux Détours de France - année 2026

Le Maire de CHATILLON-SUR-CHALARONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 26 mai 2020, autorisant le Maire, au nom de la Commune, à renouveler l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Considérant les actions de communication et d'accompagnement menées par ce réseau en faveur de ses collectivités membres, dans le domaine du tourisme et du développement local ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

L'adhésion de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne aux Plus Beaux Détours de France (37600 LOCHES) est renouvelée au titre de l'année 2026.

Le montant total de la cotisation annuelle s'élève à 3 900,00 €.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne,
Le 23 février 2026

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Transmis en Préfecture le :

23 FEV. 2026